

Ouverture de la discussion du projet de loi de finances pour 2018 au Sénat le 23 novembre :
1 - En retirant aux CCI 150 M€ de ressource fiscale, le Gouvernement tire sur son meilleur allié sur les territoires.
2 - Nous en appelons au Président de la République pour que les CCI puissent continuer leur action au service des TPE et des PME et du développement des territoires.

En retirant aux CCI 150 M€ de ressource fiscale, le **Gouvernement tire sur son meilleur allié sur les territoires.**

Il affaiblit un relai volontaire pour accompagner la mise en œuvre de mesures pourtant indispensables pour les entrepreneurs : plan en faveur des travailleurs indépendants, plan d'action pour la croissance et l'investissement, future loi TPE/PME, future réforme de l'apprentissage et de la formation.

C'est une **décision brutale et incompréhensible** : quelle organisation peut-elle réduire ses ressources de 17% et s'adapter en trois mois ?

Aucune certitude n'est donnée pour que cette baisse de ressource pour les CCI soit répercutée sur le niveau de prélèvement de taxe pour les entreprises et il y a tout lieu de penser que ce montant de 150 Millions d'€ pourrait directement abonder le budget de l'Etat, compte tenu de l'expérience de 2014 et des 700 M€ déjà prélevés aux CCI.

Cette orientation est d'autant plus surprenante que les contacts entre le Premier Ministre et les Membres du Gouvernement, d'une part, et le Président de CCI France, d'autre part, ont été extrêmement constructifs jusqu'à la fin du mois d'août avant qu'un revirement n'intervienne début septembre. Cette réfaction de 150 millions d'€ se traduirait par une baisse de – 17 % de ressources fiscales dans le budget de chacune des CCI, après les – 37 % déjà évoqués de 2014.

Nous demeurons animés d'un esprit de responsabilité. Nous sommes mobilisés pour participer à l'effort diminution de la dépense publique et à œuvrer à la baisse des prélèvements obligatoires. Simplement nous demandons du temps pour échelonner nos efforts et les amortir sans casser totalement l'outil CCI.. C'est la raison pour laquelle nous demandons un « lissage » des 150 millions d'euros décidés par le gouvernement sur la durée de la mandature (-30 millions par an sur 5 ans). A la fin du quinquennat, le résultat atteint sera le même mais il aura permis davantage d'**appui de proximité** aux entreprises et aux territoires.

Philippe Jacquemain a écrit aux Députés landais, pour faire l'opinion et les inquiétudes du réseau des CCI (courrier remis à la presse) : *«Je tiens à vous faire part du sentiment d'incompréhension qui semble régir les relations entre l'Etat et les CCI territoriales. Comme si les réformes profondes qui affectent le réseau depuis 2010 et l'ont conduit à une modernisation, sans précédent, étaient totalement ignorées : suppression de 60 CCI territoriales et de plus de 2000 emplois en 3 ans, baisse de la ressource fiscale de 35% en 3 ans, prélèvement de 670 millions d'euros sur les fonds de roulement qui ont fait disparaître la trésorerie des CCI. Aucun autre opérateur de l'Etat n'a consenti un tel effort.*

Nous avons le sentiment que nous sommes victimes d'un parti pris idéologique qui, depuis plusieurs années, inspire négativement les politiques publiques. Il vise à donner aux seuls grands regroupements institutionnels toutes les vertus de l'efficacité et de l'économie des moyens. Or, cette analyse nous paraît très éloignée de la réalité des territoires, dont la vitalité repose sur le tissu de PME-PMI qui participent à l'effort d'innovation, d'exportation et d'acquisition des compétences nouvelles. Par leur proximité, les CCI territoriales sont un acteur majeur dans la mise en œuvre de ces politiques publiques tournées vers la compétitivité des entreprises, l'emploi des jeunes et la croissance de notre économie.

Dans un courrier du 6 septembre dernier adressé à Pierre Goguet, Président de CCI France, Bruno Lemaire, Ministre de l'Economie et des Finances, fait explicitement référence aux CCI qui ont décidé de mesurer l'impact de leurs actions sur leur environnement économique. La CCI des Landes est l'une des trois CCI en France à avoir confié cette évaluation dynamique au Cabinet Goodwill Management, parce que l'indépendance de ce spécialiste international est incontestable et que la méthode dite de Thésaurus Bercy, mise au point avec les Services du Ministère des Finances et de l'Economie, lui confère une véritable autorité en la matière.

Que donne cette étude d'impact de 2015 ? Elle apprend que le bénéfice net des actions de la CCI des Landes en 2015 est de 63,8 Millions d'€ pour un coût total de 6,2 Millions d'€uros, cette dernière somme correspondant à la taxe pour frais de CCI émanant des entreprises, des autres produits de subventions et de chiffre d'affaires. L'effet de levier de la CCI des Landes sur l'économie landaise est 10 fois supérieur à son coût, de la même manière que les deux autres CCI (Brest et le Loiret) ont obtenu par ce même audit un résultat du même ordre, avec des effets de levier compris entre 9,5 et 11.

En conséquence, nous pouvons considérer que le prélèvement de ressources fiscales de 150 M€ envisagé par le Gouvernement pour 2018 dans les caisses des CCI se traduirait par un manque à gagner de 1,5 Milliards d'€uros pour l'Economie Française ; cela serait une erreur majeure à considérer.

Dans les Landes encore et en matière d'enseignement supérieur et d'insertion des jeunes, citons ensemble l'investissement en cours des bâtiments de l'Ecole Supérieure de Design, qui associe désormais à son capital 5 CCI de la Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental des Landes et Mont de Marsan Agglomération, l'Ecole Supérieure de Management ou le lancement ce début de semaine de la toute nouvelle Ecole Supérieure du Numérique. A la rentrée 2017, ces Ecoles forment ensemble 250 étudiants et d'ici 2020 ce sont près de 500 étudiants landais qui régénèreront le tissu économique régional, créeront des entreprises innovantes et participeront au progrès économique et social voulu par les chefs d'entreprises qui pilotent la CCI des Landes. Les mêmes qui portent des initiatives volontaristes autour du label Origine France Garantie, déterminantes en matière de réindustrialisation de notre Pays.

Alors que notre économie reprend à peine son souffle, le projet de Loi de Finances 2018 vient casser la dynamique de ses alliés incarnés par les Chambres de Commerce et d'industrie. C'est un véritable choc que nous ressentons et une grande inquiétude pour l'avenir de nos entreprises. Pour ma part, je souhaite croire à un nouvel arbitrage qui respecterait l'objectif d'une baisse de 150 millions d'euros de la ressource fiscale, mais qui lisserait sur 5 ans cet effort en commençant par une diminution de 30 millions d'euros du plafond de taxe pour frais de chambres ».

Ce texte était à l'appui d'un amendement proposé au vote des Députés landais, lequel suggérait de lisser la baisse des ressources affectées aux CCI sur 5 ans, par une diminution de 30 millions d'euros - et non de 150 M€ - du plafond de taxe pour frais de chambres.

De nombreux amendements ont d'ailleurs été déposés venant de plusieurs groupes politiques à l'Assemblée nationale comme au Sénat.

A signaler que le Groupe Nouvelle Gauche, auquel appartient le Député Boris Vallaud, a soutenu un amendement favorable aux CCI, sans qu'il ne soit adopté en séance.

Nous observons, par ailleurs, que de nombreux parlementaires veulent débattre de l'efficacité de l'accompagnement des entreprises sur les territoires. C'est une bonne chose. Le réseau des CCI travaille depuis plusieurs années pour une meilleure coordination avec les autres acteurs (Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Régions, Intercommunalités, Business France...).

A l'Assemblée nationale, un amendement demandant au Gouvernement un rapport sur la **fusion des CCI et des CMA montrant les économies possibles a d'ailleurs été voté. L'Assemblée Générale de CCI France a ensuite voté le 24 octobre le principe de cette fusion des deux réseaux consulaires, celui des CCI avec celui des CMA.**

Nous pensons désormais que les sénateurs qui examine depuis le 23 novembre le projet de loi de Finances 2018 seront particulièrement sensibles à ces questions car ils connaissent bien leur territoire et ils savent ce que les CCI font au quotidien pour le développement économique, souvent en partenariat avec les collectivités territoriales.

Nous allons maintenant saisir les Sénateurs des Landes et demander à rencontrer Madame Gèneviève Darrieussecq dans ses fonctions de Ministre, pour leur expliquer l'enjeu pour les initiatives économiques que nous portons de cette amputation majeure que représenterait cette réfaction de notre ressource fiscale.

Enfin, si cette mesure devait finalement être votée par le Parlement, elle aurait des conséquences sur l'emploi dans les CCI, les conduisant à engager un nouveau plan social massif et coûteux. **Ce sont plus de 2 000 postes qui pourraient être supprimés, c'est-à-dire plus que la réduction du nombre d'agents de la fonction publique d'Etat prévue dans le PLF 2018 (1 600).**

Nous en appelons au Président de la République pour que les CCI puissent encore progresser dans leur action au service des TPE et des PME et du développement des territoires. C'est ainsi supporter la politique qu'il souhaite mener pour armer nos entreprises face à la transformation de l'économie.